

33 STREET COFFEE
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 33 Avenue Jean Moulin
07100 ANNONAY
951 091 479 RCS AUBENAS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 31 décembre,
A 10 heures,

Monsieur IM Khānas, agissant en qualité d'associé unique et liquidateur/ de la Société 33 STREET COFFEE,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation au 31 décembre 2024, tel qu'il est présenté, faisant ressortir un résultat de clôture de liquidation déficitaire de – 1 504,00 euros et des capitaux propres négatifs de – 504 euros.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation au 31 décembre 2024 fait ressortir des capitaux propres négatifs de – 504 euros, décide qu'aucun remboursement des parts sociales ne peut être effectué et aucun partage réalisé, il ne ressort pas de boni de liquidation.

TROISIEME DECISION

L'associé unique, constatant que les opérations de liquidation de la Société sont terminées, donne quitus entier et sans réserve au liquidateur et lui accorde décharge de son mandat.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, en conséquence des décisions qui précèdent, prononce la clôture de la liquidation de la Société dont la personnalité morale de la société cesse d'exister à compter de ce jour.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au liquidateur à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente assemblée et d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

L'associé unique donne également pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associé unique et liquidateur
Monsieur IM Khānas

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'IM Khānas', written over a horizontal line.